

Le bureau du Foyer Socio-Éducatif vous propose de participer à l'achat groupé de fournitures scolaires pour votre enfant pour la rentrée de septembre 2025 (année scolaire 2025-2026).

### 1- Participation à l'achat groupé des fournitures scolaires pour votre / vos enfant(s).

**Le pack de fournitures comprend** : les cahiers, classeurs, portes-vues, intercalaires, cahier de brouillon, copies (simples et doubles), pochettes transparentes, crayons de couleurs, feutres, surligneurs .... ainsi qu'un cahier d'activité (en général en langues vivantes).

**Reste à la charge des familles** : le cartable, l'agenda, la trousse, tout le nécessaire d'écriture (*stylos de différentes couleurs, crayon gris, gomme, taille-crayons, paire de ciseaux, colle en stick, règle graduée, ...*), et le matériel de géométrie (équerre, compas et rapporteur).

Pour information : participation de 97,27 % des familles en 2024-2025

Tarifs 2025-2026		
<i>Les différences de tarifs sont dues à des subventions versées (ou non) par votre mairie</i>	Pack de fournitures + adhésion au FSE pour <b>1 enfant</b>	Pack de fournitures + adhésions au FSE pour <b>2 enfants</b> (réduction de 3 € pour le 2ème enfant)
<u>Si vous résidez à :</u> <b>PLEYBEN ; LANNEDERN ; BRASPARTS ; LE CLOITRE-PLEYBEN ; LOTHEY ; PLOMODIERN ; CHATEAUNEUF-DU- FAOU</b>	<b>25 €</b>	<b>47 €</b> (25 + 22)
<u>Si vous résidez à :</u> <b>LENNON ; GOUEZEC ; CHATEAULIN ou TOUTE AUTRE COMMUNE</b>	<b>48 €</b>	<b>93 €</b> (48 + 45)
Pour les élèves du dispositif <b>ULIS</b>	Tarif unique de <b>25 €</b>	-

Si vous souhaitez acheter les fournitures par vos propres moyens, la liste est à demander au secrétariat du collège ou à consulter sur le site internet du collège à partir de début juillet.

### 2- L'adhésion seule (facultative) au FSE est possible et est de 2 €.

Elle donne droit à :

- des aides au financement des voyages et des sorties,
- des réductions lors d'achats groupés d'ouvrages littéraires,
- l'accès, l'usage et l'acquisition d'équipements (jeux de société, BD, tables de tennis de table, babyfoot, ...) mis à la disposition des élèves.

Le règlement en espèces est possible mais le paiement par chèque est à privilégier.

Libeller le chèque à l'ordre du : **FSE Collège Louis Hémon**

Il vous est également demandé d'inscrire les nom et prénom de votre enfant au dos du chèque.

**La Principale du collège,  
Mme PÉRON**

**Le Président du FSE,  
M. SALLENT**